

Les différentes fédérations professionnelles de coaching

En France, on trouve actuellement plusieurs fédérations, chacune avec ses spécificités. Voici les principales à ce jour dans une description rapide, sachant que vous ferez votre propre expérience, notamment par rapport aux membres locaux des antennes que vous irez rencontrer.

Par Laurent Gajac (*)
contact@conseilsetservices.fr

Adhérer à une fédération ou se rendre à des réunions, colloques et autres événements organisés par ces fédérations vous permet de rencontrer des pairs, d'échanger sur votre pratique, d'apprendre, de vous ouvrir à d'autres choses et aussi de sortir de l'isolement que peut rencontrer le professionnel indépendant par moment. C'est un plus aussi pour se présenter à ses clients, un gage ou un label de sérieux de plus en plus apprécié et reconnu par les entreprises.

Selon votre vision du coaching, vos outils, vos préférences personnelles et les affinités que vous pourrez développer avec les membres de fédérations que vous rencontrerez, vous pourrez vous tourner vers celle qui vous convient le plus.

INTERNATIONAL COACH FEDERATION (ICF FRANCE)

C'est la fédération de coaching la plus répandue dans le monde, étant internationale avec des antennes dans chaque pays et en France dans chaque région.



(*) Laurent Gajac

Fondateur et directeur de CONSEIL & services, premier centre de formation en développement personnel de l'océan Indien, basé à La Réunion, Laurent Gajac intervient comme consultant, médiateur, coach certifié et formateur. Il conçoit et anime des sessions innovantes destinées aux entreprises, essentiellement sur les thèmes de la santé, du développement personnel, de la communication professionnelle et sur l'accompagnement humain au changement.
E-mail : contact@conseilsetservices.fr - blog : http://conseilsetservices.fr/

Peu importe votre région en France, vous pouvez trouver une antenne locale ICF. Forte implantation dans le contexte international, on y trouve souvent des coachs qui ont une activité en France et à l'étranger, qui parlent plusieurs langues. De grandes conférences sur le coaching sont organisées aux niveaux mondial et européen (ICF World Conference, ICF European Conference) et national. Cela permet de rencontrer d'autres coachs avec des approches différentes et de bénéficier d'une ouverture mondiale sur d'autres modèles et pratiques. Intéressant si votre activité est internationale mais aussi si vous exercez seulement en France et en français. ICF est la première fédération de coach à avoir reconnu divers aspects du coaching comme le « *Life Coaching* » ou coaching de vie ou coaching personnel et le coaching sportif. Certaines fédérations étant plus hermétiques à cela et ne reconnaissant que le « *coaching d'entreprise* » ou « *coaching professionnel* ». Le background de ICF est assez porté sur les nouvelles approches et moins sur la psychologie fondamentale ou l'analyse que d'autres fédérations.

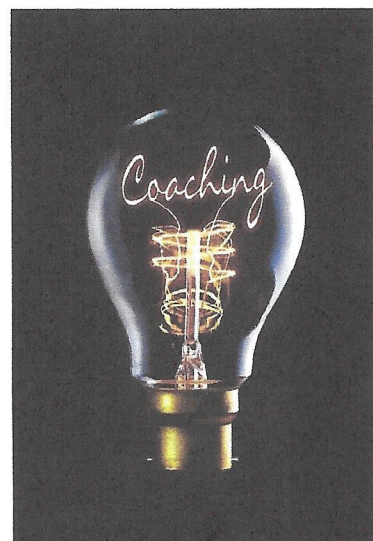
Site web : www.coachfederation.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE COACHING (SFCOACH)

La SFCoach est très représentée en France dans chaque région. C'est une fédération « *franco-française* » comme son nom l'indique. Avec ICF, c'est la plus grande fédération de coachs en France. L'accent est mis sur le « *coaching professionnel* » ou d'entreprise, le coaching de vie ou « *Life Coaching* » n'est pas vraiment un standard reconnu dans l'approche du coaching de cette fédération. Une attention particulière est mise sur la sélection des membres qui doivent pouvoir justifier d'un travail sur soi effectué (psychothérapie) et avoir une bonne connaissance des organisations (le monde de l'entreprise).
Site web : www.sfcoach.org

ASSOCIATION EUROPÉENNE DE COACHING (AEC)

Cette fédération est de plus en plus dé-



Stockbild/Duncan Anderson

veloppée en France. Elle regroupe à la fois des coachs en entreprise, coachs de vie, sportifs, etc. La particularité est le développement du coaching solidaire et l'accent sur l'aspect éthique du coaching, avec une vraie volonté de faire accéder à tous au coaching et à ses bienfaits. Cependant il est plus difficile de trouver une antenne avec des membres actifs en province que pour les plus grandes fédérations comme ICF et SFCoach. Site web : www.aecoaching.eu

FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES COACHS PROFESSIONNELS (FFCPro)

Cette fédération se développe actuellement en France, elle regroupe non seulement la France mais aussi les pays francophones, avec un fort accent sur la professionnalisation du métier de coach. La FFCPro est à l'initiative de l'obtention d'une certification ISO du métier de coach, gage de professionnalisme et de reconnaissance. Il est cependant parfois encore difficile de trouver des membres FFCPro dans sa région lorsque l'on se trouve en province.
Site web : www.ffcpro.org

APPLICATIONS DU COACHING

Au niveau professionnel, le coaching sera

MANAGEMENT

« Selon votre vision du coaching, vos outils, vos préférences personnelles et les affinités que vous pourrez développer avec les membres de fédérations que vous rencontrerez, vous pourrez vous tourner vers celle qui vous convient le plus. »

destiné au salarié, qu'il soit opérationnel, cadre, manager ou directeur, tout comme aux professions libérales, aux indépendants, aux entrepreneurs, etc.

Dans la sphère professionnelle, l'accompagnement consistera à améliorer les compétences du coaché ou son efficacité professionnelle en vue de meilleurs résultats de l'entreprise (pour laquelle il travaille ou la sienne). Ici, le travail s'appuiera sur le besoin de résultats concrets qui peuvent se mesurer en terme de rentabilité pour l'entreprise (pensez à déterminer avec l'entreprise des indicateurs de mesure).

Sans faire l'économie de l'efficacité et de la rentabilité, le coaching abordera tout de même, pour être efficace, la question du sens de l'action, de manière à obtenir une performance plus « écologique » pour la personne et plus viable à long terme.

Le coaching ne vise pas à créer des « mercenaires du travail » mais des personnes efficaces, utilisant pleinement leur potentiel et qui savent ce qu'elles font et

pourquoi (« pour quoi ») elles le font.

La réussite vient de la synergie entre le sens et la performance. C'est ce qu'on vise, du moins en coaching, avec la neuro-sémantique. Au sein de l'entreprise le coaching peut aussi aider à une prise de poste, un meilleur management, optimiser son organisation du temps, motiver plus facilement ses équipes, définir la vision stratégique, etc.

APPLICATIONS PERSONNELLES

Pour les particuliers, le coaching peut être un excellent moyen d'apprendre à mieux se connaître, résoudre des problèmes personnels (qui ne sont pas de l'ordre de la thérapie ou de la psychiatrie), atteindre des objectifs de vie ; bref, faire un grand pas en avant dans son développement personnel. Le coach ne sera alors pas un guide ou un gourou ou un conseiller ou un formateur, il sera celui qui vous aide à prendre conscience de votre situation, de vos besoins, de vos

points de blocages, de vos objectifs et à trouver en vous-même les solutions pour parvenir à ces objectifs. Cela veut dire que le coaching peut s'appliquer à n'importe quel domaine. Par exemple, le développement personnel (confiance en soi, estime de soi, affirmation de soi, etc.), changer des comportements ou les optimiser, améliorer ses performances dans une activité, améliorer ses relations avec les autres, perdre du poids, retrouver la forme et la vitalité, reprendre une activité, changer de pays et mieux s'acclimater, parler en public, sortir de sa timidité, etc.

CONCLUSION

Des informations utiles par rapport au coaching, qui vous serviront que vous soyez entrepreneur, coach, en cours de formation au métier de coach, ou particulier susceptible de vous faire coacher ou simplement intéressé par le développement personnel et le coaching.

MUTUELLE SANTÉ

PUBLI COMMUNIQUÉ



**RÉUNISOLIDARITÉ,
CCMO MUTUELLE,
UNIS POUR VOUS
PROTÉGER.**

**N'hésitez pas à vous renseigner
au 02 62 25 08 08**

(Lundi au vendredi de 8h30 à 21h30 et le samedi de 10h30 à 15h30)
➤ ou sur ccmo.fr et en agence (Lundi au vendredi de 8h30 à 18h)

- Saint-André Cambuston - 953 avenue des Mascareignes
- Saint-Denis - 1 rue Jean Cocteau
- Saint-Joseph - 205 rue Raphaël Babet
- Saint-Paul - 169^{me} rue Marius et Ary Leblond
- Saint-Pierre Terre Sainte - 17 av. Président François Mitterrand
- Saint-Pierre - 47 rue Luc Lorlon

Moins d'un an d'existence, et déjà essentielle !

Il y a moins d'un an que la bonne nouvelle concernant la création de Réunionimo circulait dans l'Ile.

Quelques mois plus tard, ce partenaire santé performant - union entre la seule mutuelle locale certifiée Qualité et Sécurité de l'information, RéuniSolidarité, et la 30^e mutuelle de France, CCMO Mutuelle - affiche tout son dynamisme...

Proche des adhérents avec ses 6 agences réparties sur l'Ile, Réunionimo, qui dispose notamment d'un puissant réseau de tiers payant avec l'ensemble des professionnels de santé, est en plein essor.

Ses compétences dans le domaine collectif en font l'interlocuteur privilégié des décideurs des entreprises et collectivités. Devant la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés à compter du 1^{er} janvier 2016, Réunionimo met ainsi à disposition tout un bouquet de conseils, de services et d'outils spécifiques permettant aux responsables concernés de mettre en place et de piloter de façon responsable et efficace les contrats de santé.

D'autre part, ses capacités à faire bénéficier les individus de garanties avantageuses et compétitives en font l'acteur santé incontournable des particuliers, des professionnels indépendants, des commerçants...

« Au-delà de notre métier, nous remplissons notre mission d'acteur local en menant des actions de prévention.

Nous allons ainsi déployer une formation gratuite aux gestes de 1^{er} secours concernant les enfants. Cette initiation sera destinée aux parents mais aussi aux seniors qui s'occupent souvent des petits - enfants...

Avec Réunionimo nous avons allié 2 experts mutualistes résolument au service de la protection des réunionnais. »



Christian GERMAIN,
Secrétaire général
de Réunionimo et
Directeur général
de CCMO Mutuelle

Les Mutuelles et l'Union de groupe mutualiste sont soumises aux dispositions du Code de la Mutualité, conformément à l'article L112-2.